

**Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante,  
mica ou matières analogues**

**Notes.**

1.- Le présent Chapitre ne comprend pas :

- a) les articles du Chapitre 25;
- b) les papiers et cartons couchés, enduits, imprégnés ou recouverts des n°s 48.10 ou 48.11 (ceux recouverts de poudre de mica ou de graphite, papiers et cartons bitumés ou asphaltés, par exemple);
- c) les tissus et autres surfaces textiles enduits, imprégnés ou recouverts des Chapitres 56 ou 59 (ceux recouverts de poudre de mica, de bitume ou d'asphalte, par exemple);
- d) les articles du Chapitre 71;
- e) les outils et parties d'outils du Chapitre 82;
- f) les pierres lithographiques du n° 84.42;
- g) les isolateurs pour l'électricité (n° 85.46) et les pièces isolantes du n° 85.47;
- h) les petites meules pour tours dentaires (n° 90.18);
- ij) les articles du Chapitre 91 (cages et cabinets de pendules ou d'appareils d'horlogerie, par exemple);
- k) les articles du Chapitre 94 (meubles, appareils d'éclairage, constructions préfabriquées, par exemple);
- l) les articles du Chapitre 95 (jouets, jeux, engins sportifs, par exemple);
- m) les articles du n° 96.02, lorsqu'ils sont constitués par des matières mentionnées dans la Note 2 b) du Chapitre 96, les articles du n° 96.06 (les boutons, par exemple), du n° 96.09 (les crayons d'ardoise, par exemple) ou du n° 96.10 (les ardoises pour l'écriture ou le dessin, par exemple);
- n) les articles du Chapitre 97 (objets d'art, par exemple).

2.- Au sens du n° 68.02, la dénomination *pierres de taille ou de construction travaillées* s'applique non seulement aux pierres relevant des n°s 25.15 ou 25.16, mais également à toutes autres pierres naturelles (quartzites, silex, dolomie, stéatite, par exemple) pareillement travaillées, à l'exception de l'ardoise.

---

N° de position	Code du S.H.	
<b>68.01</b>	6801.00	<b>Pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage, en pierres naturelles (autres que l'ardoise).</b>
<b>68.02</b>		<b>Pierres de taille ou de construction (autres que l'ardoise) travaillées et ouvrages en ces pierres, à l'exclusion de ceux du n° 68.01; cubes, dés et articles similaires pour mosaïques, en pierres naturelles (y compris l'ardoise), même sur support; granulés, éclats et poudres de pierres naturelles (y compris l'ardoise), colorés artificiellement.</b>
	6802.10	- Carreaux, cubes, dés et articles similaires, même de forme autre que carrée ou rectangulaire, dont la plus grande surface peut être inscrite dans un carré dont le côté est inférieur à 7 cm; granulés, éclats et poudres, colorés artificiellement - Autres pierres de taille ou de construction et ouvrages en ces pierres, simplement taillés ou sciés et à surface plane ou unie :
	6802.21	-- Marbre, travertin et albâtre
	6802.23	-- Granit
	6802.29	-- Autres pierres - Autres :
	6802.91	-- Marbre, travertin et albâtre
	6802.92	-- Autres pierres calcaires
	6802.93	-- Granit
	6802.99	-- Autres pierres
<b>68.03</b>	6803.00	<b>Ardoise naturelle travaillée et ouvrages en ardoise naturelle ou agglomérée (ardoisine).</b>
<b>68.04</b>		<b>Meules et articles similaires, sans bâtis, à moudre, à défibrer, à broyer, à aiguiser, à polir, à rectifier, à trancher ou à tronçonner, pierres à aiguiser ou à polir à la main, et leurs parties, en pierres naturelles, en abrasifs naturels ou artificiels agglomérés ou en céramique, même avec parties en autres matières.</b>
	6804.10	- Meules à moudre ou à défibrer - Autres meules et articles similaires :
	6804.21	-- En diamant naturel ou synthétique, aggloméré
	6804.22	-- En autres abrasifs agglomérés ou en céramique
	6804.23	-- En pierres naturelles
	6804.30	- Pierres à aiguiser ou à polir à la main
<b>68.05</b>		<b>Abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains, appliqués sur produits textiles, papier, carton ou autres matières, même découpés, cousus ou autrement assemblés.</b>
	6805.10	- Appliqués sur tissus en matières textiles seulement
	6805.20	- Appliqués sur papier ou carton seulement
	6805.30	- Appliqués sur d'autres matières

N° de position	Code du S.H.	
<b>68.06</b>		<b>Laines de laitier, de scories, de roche et laines minérales similaires; vermiculite expansée, argiles expansées, mousse de scories et produits minéraux similaires expansés; mélanges et ouvrages en matières minérales à usages d'isolants thermiques ou sonores ou pour l'absorption du son, à l'exclusion de ceux des n°s 68.11, 68.12 ou du Chapitre 69.</b>
	6806.10	- Laines de laitier, de scories, de roche et laines minérales similaires, même mélangées entre elles, en masses, feuilles ou rouleaux
	6806.20	- Vermiculite expansée, argiles expansées, mousse de scories et produits minéraux similaires expansés, même mélangés entre eux
	6806.90	- Autres
<b>68.07</b>		<b>Ouvrages en asphalte ou en produits similaires (poix de pétrole, brais, par exemple).</b>
	6807.10	- En rouleaux
	6807.90	- Autres
<b>68.08</b>	6808.00	<b>Panneaux, planches, carreaux, blocs et articles similaires, en fibres végétales, en paille ou en copeaux, plaquettes, particules, sciures ou autres déchets de bois, agglomérés avec du ciment, du plâtre ou d'autres liants minéraux.</b>
<b>68.09</b>		<b>Ouvrages en plâtre ou en compositions à base de plâtre.</b>
		- Planches, plaques, panneaux, carreaux et articles similaires, non ornementés :
	6809.11	-- Revêtus ou renforcés de papier ou de carton uniquement
	6809.19	-- Autres
	6809.90	- Autres ouvrages
<b>68.10</b>		<b>Ouvrages en ciment, en béton ou en pierre artificielle, même armés.</b>
		- Tuiles, carreaux, dalles, briques et articles similaires :
	6810.11	-- Blocs et briques pour la construction
	6810.19	-- Autres
		- Autres ouvrages :
	6810.91	-- Eléments préfabriqués pour le bâtiment ou le génie civil
	6810.99	-- Autres
<b>68.11</b>		<b>Ouvrages en amiante-ciment, cellulose-ciment ou similaires.</b>
	6811.40	- Contenant de l'amiante - Ne contenant pas d'amiante :
	6811.81	-- Plaques ondulées
	6811.82	-- Autres plaques, panneaux, carreaux, tuiles et articles similaires
	6811.89	-- Autres ouvrages

N° de position	Code du S.H.	
<b>68.12</b>	6812.80	<b>Amiante (asbeste) travaillé, en fibres; mélanges à base d'amiante ou à base d'amiante et de carbonate de magnésium; ouvrages en ces mélanges ou en amiante (fils, tissus, vêtements, coiffures, chaussures, joints, par exemple), même armés, autres que ceux des n°s 68.11 ou 68.13.</b>
		- En crocidolite
		- Autres :
	6812.91	-- Vêtements, accessoires du vêtement, chaussures et coiffures
	6812.92	-- Papiers, cartons et feutres
	6812.93	-- Feuilles en amiante et élastomères comprimés, pour joints, même présentés en rouleaux
	6812.99	-- Autres
<b>68.13</b>	6813.20	<b>Garnitures de friction (plaques, rouleaux, bandes, segments, disques, rondelles, plaquettes, par exemple), non montées, pour freins, pour embrayages ou pour tous organes de frottement, à base d'amiante (asbeste), d'autres substances minérales ou de cellulose, même combinés avec des textiles ou d'autres matières.</b>
		- Contenant de l'amiante
		- Ne contenant pas d'amiante :
	6813.81	-- Garnitures de freins
	6813.89	-- Autres
<b>68.14</b>	6814.10	<b>Mica travaillé et ouvrages en mica, y compris le mica aggloméré ou reconstitué, même sur support en papier, en carton ou en autres matières.</b>
		- Plaques, feuilles et bandes en mica aggloméré ou reconstitué, même sur support
	6814.90	- Autres
<b>68.15</b>	6815.10	<b>Ouvrages en pierre ou en autres matières minérales (y compris les fibres de carbone, les ouvrages en ces matières et en tourbe), non dénommés ni compris ailleurs.</b>
		- Ouvrages en graphite ou en autre carbone, pour usages autres qu'électriques
	6815.20	- Ouvrages en tourbe
		- Autres ouvrages :
	6815.91	-- Contenant de la magnésite, de la dolomie ou de la chromite
	6815.99	-- Autres